**Espérer le roi dans les Anciens Pays-Bas**

**à l’avènement de Charles de Habsbourg.**

**Quelques réflexions**

Depuis quelques années, nos recherches portent sur l’idée monarchique dans les Anciens Pays-Bas au xvie siècle. C’est dans ce cadre que, en février dernier, nous avons effectué un séjour de recherche à l’IHA à Paris grâce à une bourse Karl Ferdinand Werner. Dans ce billet, nous aimerions partager quelques-unes des réflexions qui sont nées de ce séjour et qui, depuis lors, ont continué d’infuser, en les mêlant à la thématique de ce blog sur l’espérance politique dans l’Europe moderne.

à la Renaissance, l’espérance continue d’entretenir des liens étroits avec la figure royale. En effet, depuis Thomas d’Aquin, elle fait partie, avec la foi et la charité, des trois vertus cardinales[[1]](#footnote-1) qui, avec les quatre vertus cardinales, forment un système éthique offert en modèle aux princes.

Mais elle contient aussi, implicitement, les linéaments d’un pouvoir royal absolu. Etant aspiration à la béatitude éternelle de la contemplation de Dieu, elle est regard tourné vers le ciel. L’espérance est un rapport avec la verticalité du pouvoir divin. Elle est aussi rapport au temps, soit l’attente de son abolition dans l’infini divin. Elle tend, en d’autres termes, vers l’absolu sous toutes ses formes, divine, sociale et politique. En conséquence de quoi, l’espérance a aussi à voir avec l’utopie car l’utopie, jamais réalisée, n’existe que dans l’espérance de son avènement.

Vertu royale, donc, l’espérance imprègne les conceptions monarchiques entre xive et xvie siècle, via notamment le genre littéraire des miroirs du prince, sortes de manuel du prince parfait[[2]](#footnote-2). Dès lors, l’espérance accompagne ce mouvement de renforcement du pouvoir royal dont les miroirs du prince sont le véhicule. Le roi y apparaît de moins en moins comme le *primus inter pares* d’une société des Grands – ce qu’il était au Moyen Âge – et davantage comme un *rex quasi semi deus*, interface entre Dieu et les humains.

L’espérance concoure à légitimer ce roi nouveau puisqu’elle est regard d’attente tourné à la verticale vers un éternel, un universel et un absolu d’au-delà du monde humain dont le roi est l’interface ; elle habitude aussi à la hiérarchie et, surtout, à l’abandon de soi à une force céleste supérieure dont le roi prétend être le reflet sur terre. Une telle interprétation de l’espérance concoure ainsi au renforcement de l’absolu royal[[3]](#footnote-3). L’espérance dans le roi mime l’espérance en Dieu, et le regard qu’elle tourne vers le ciel est regard tourné vers le roi. Par son truchement, on pourrait dire que le pouvoir royal devient ainsi, avant tout, un pouvoir sur les affects, les attentes, les désirs ; sur les aspirations de chacun et chacune – à la cour d’abord – à devenir plus ; une « magie » du pouvoir pour reprendre l’expression de Jean-Marie Apostolidès, à propos du jeune Louis XIV[[4]](#footnote-4).

Mais Louis XIV est roi de France…alors que, dans les Anciens Pays-Bas, ces territoires d’entre France et Empire, il n’y a pas de roi ou, à tout le moins, il n’y a pas de roi en droit. En effet, à partir du xvie siècle, le roi Habsbourg y est royal depuis l’extérieur, en tant que roi d’Espagne et/ou que roi des Romains. Tout ceci n’empêche pourtant pas que, sur ces territoires, l’idée royale capte les esprits, en particulier ceux des gens de cour[[5]](#footnote-5) ; c’est-à-dire celles et ceux qui vivent dans, de et par la cour de Bruxelles-Malines, et qui aspirent par intérêt à l’avènement d’un roi fort, tout puissant, absolu.

Cette aspiration au royaume se manifeste, nous semble-t-il, particulièrement alors que le petit-fils de l’empereur, Charles de Habsbourg, accède à sa majorité politique le 5 janvier 1515. Celle-ci prend des formes discursives variées. Nous en retiendrons trois particulièrement importantes : 1. le rapport à la transcendance ; 2. le rapport au mythe et 3. le rapport à l’utopie politique ; chacune de ces formes situant le roi et la monarchie dans une forme d’espérance dans une forme d’absolu.

**1. Roi et transcendance**

Le rapport à la transcendance se manifeste dans la description du lien privilégier qu’entretiendrait le prince avec Dieu car c’est précisément vers une justification de son pouvoir par Dieu que tend Charles de Habsbourg, et ce dès le début de son règne personnel.

En effet, le 5 janvier 1515, à Bruxelles, sa cérémonie d’émancipation organisée au palais du Coudenberg le décrit d’emblée dans un rapport vertical à Dieu, pas horizontal, avec ses sujets. Charles est l’instrument de Dieu, ce qui dépersonnalise et dépolitise ses actions : il n’en est pas le responsable ; Dieu a manifesté à travers lui sa puissance afin d’amener un nouvel âge de paix :

*Dieu, le Souverain Createur, desirant survenir à l’estat et necessité de plusieurs princes et peuples vacillans, et jà enclins à griefve decheance, a ceste vostre humanité, dez sa conception, singulierement eslevé pour au moyen de sa clere vertu soustenir les foibles, recreer les desolez, apaisier dissentions et tumultes, et generalement resduyre touttes choses à transquilité et concorde*[[6]](#footnote-6)*.*

Et Dieu lui offre un empire sur le monde qui prend la forme de celui des Romains, restauré et doublé :

*Qui scest se le temps est venu que tout doit retourner à ung et qui se le plesir de Dieu est de doubler la monarchie des Romains en ce jeusne roy, tout ung comme il double le temps des perplexitez et romptures contres à establer son regne*[[7]](#footnote-7) *?*

Cette relation du jeune prince à Dieu révèle un désir d’absolutisme, Charles n’étant ici justifié que par le divin, pas par la société ; il est donc délié de ses obligations vis-à-vis de ses sujets.

**2. Royaume et mythe**

Cependant, point de roi sans royaume ; l’un est indissociable de l’autre. Or, le royaume n’existe pas dans les Anciens Pays-Bas, ou en tout cas, il n’existerait plus. Il fut. Son existence peut se lire dans les récits des Anciens. Dès lors, il pourrait renaître. En ce sens, le royaume est un mythe[[8]](#footnote-8), en ce qu’il se révèle comme la projection des valeurs et des ambitions d’individus ou de groupes de pouvoir, évoluant ici à la cour de Bruxelles-Malines.

« Royaume de Belges/Bavais », « Gaule Belgique » ou encore « Austrasie » sont les différentes expressions qui, au début du xvie siècle, expriment le mythe du royaume dans les Anciens Pays-Bas[[9]](#footnote-9). On découvre ces expressions dans les textes historiographiques curiaux. La chronique de Rémi Dupuis, par exemple, dépeint un Charles de Habsbourg, prince pacifique régnant sur de *tres amples pays et demaines, singulierement de la Gaule Belgicque*[[10]](#footnote-10). Jean Lemaire de Belges, prédécesseur de Dupuis à la charge d’indiciaire, appelle ce territoire *nostre Gaule Belgique*[[11]](#footnote-11). L’expression n’est pas seulement un moyen d’honorer le prince en exaltant son territoire ; elle désigne également une patrie commune, comme l’indique le possessif « notre ».

Lemaire, cherche en effet à donner consistance à ce royaume auquel il aspire en lui conférant une place très importante dans sa grande fresque mythistorique des *Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye*. Là, l’indiciaire décrit une véritable fondation royale sous la conduite du prince Austrasius. En tant que compagnon de Clovis, Austrasius se voit confier *le gouvernement de la Gaule Belgique*[[12]](#footnote-12), province romaine qu’il transforme en un *Royaume d’Austrasie*[[13]](#footnote-13).

Ainsi, autour du jeune de Habsbourg, des chroniqueurs font vivre le mythe d’un royaume des Anciens Pays-Bas, mythe qui révèle leur aspiration à l’avènement d’une entité politique intégrant l’ensemble des pays en un tout[[14]](#footnote-14). Le mythe du royaume induit aussi l’idée qu’un lien brisé entre le passé et le présent doit être restauré ; en un sens, le mythe du royaume est une autre forme d’absolu puisqu’il révèle l’ambition d’abolir ce qui sépare le passé et du présent.

**3. Utopie monarchique**

L’espérance dans l’avènement du royaume trahit, en définitive, le projet politique du jeune Charles de Habsbourg et de ceux qui l’entourent, celui d’une monarchie forte s’étendant sur toute la société, une véritable utopie monarchique.

Cette utopie point tout particulièrement chez le chroniqueur Rémi Dupuis, dans la chronique que celui-ci consacre au premier voyage de Charles de Habsbourg vers les Espagnes (1517-1520). Lors de la traversée vers les Asturies, l’indiciaire fait de l’armada royale une cité idéale, un modèle d’organisation politique désirable car offrant à tous richesse, ordre et égalité. L’armada apparaît ainsi comme une utopie monarchique, un idéal royal, une perfection monarchique, qui a été imaginée de tout temps par les philosophes mais que seul le règne de Charles a permis de réaliser :

[L’armada] *sembloit une puissant ville ediffiee de groz chasteaux paré de royaulx ornemens et peuplee de fleur de noblesse* […]*. Et veritablement, peu de villes se tiennent d’aussy grandes richesses, nulles habitees de telz peuples et moings de semblable police car le plus grand roy des humains et le plus povre matelot estoient de mesmes condicion* […] *et aultres toutes choses communes* [étaient partagées]*, qui est le fondement et le comble de la republicque souverainne, figuré d’ung philosophe et desiree de tous les saiges mais nulle part mise en pratique*[[15]](#footnote-15)*.*

\* \* \*

Le divin, le mythe et l’utopie, trois formes d’absolu monarchique, trois formes d’espérance dans le royaume.

Comment interpréter ces aspirations ? Ne peut-on pas y voir des pis-aller, des sortes de compensations par le discours de l’absence juridique du roi et, bientôt, de sa quasi permanente absence physique ? Il est difficile de trancher dans l’état actuel de nos recherches.

Indubitablement, le règne de Charles se caractérise par un renforcement du pouvoir de l’état central au détriment des instances régionales et locales, ainsi que des villes. Les Habsbourg voient leurs ressources matérielles et symboliques dépasser celles de leurs sujets, alors qu’au Moyen Âge une sorte d’équilibre existait entre eux. L’espérance du royaume ne pourrait-elle donc pas être l’expression d’une forme d’*hubris* de cour ? Exalté par l’accroissement de leur pouvoir, le prince et sa cour se rêvent plus puissants qu’ils ne le sont réellement, affichant des prétentions démesurées et impossibles à réaliser face à l’hétérogénéité et à la diversité des Anciens Pays.

Quoi qu’il en soit, nous espérons que ce billet permettra de lancer le débat.

1. Thomas d’Aquin, *Somme Théologique*, 2a 2ae, *Quaest*. 17, art. 2. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le genre naît dans l’entourage de Thomas d’Aquin, en particulier sous la plume de son élève Gilles de Rome qui écrit un *De Regimine principum*, dédié au futur Philippe IV le Bel. Voir Charles F. Briggs et Cary J. Nederman, « Western Medieval Specula, c. 1150-c. 1450 », dans *A Critical Companion to the « Mirrors for Princes » Literature*, éd. Noëlle-Laetitia Perret et Stéphane Péquignot, Leyde, Brill, 2023, p. 158-96. [↑](#footnote-ref-2)
3. Bien sûr, la pensée politique n’engendre pas seule ce renforcement de la puissance monarchique. D’autres facteurs y concourent. On peut rappeler, entre autres, le mouvement général décrit par Norbert Elias et bien confirmé dans le cas des Anciens Pays-Bas (Bertrand Schnerb, *L’état bourguignon. 1363-1477*, Paris, Perrin, 1999) ; celui de l’émergence de structures administratives complexes (l’état) permettant le développement d’une fiscalité plus efficace tandis que l’armée princière surclasse progressivement celles des féodaux qui s’affaiblissent. Tout ceci est accompagné par une juridicisation de la monarchie, notamment par le droit, et un développement sans précédent de sa capacité à communiquer sa vision du monde (sur le cas bourguignon, voir É. Lecuppre-Desjardin, *La Ville des cérémonies. Essai sur la communication politique dans les anciens Pays-Bas bourguignons*, Turnhout, Brepols, 2004). [↑](#footnote-ref-3)
4. J.-M. Apostolidès, *Le roi-machine. Spectacle et politique au temps de Louis XIV*, Paris, Minuit, 1981, p. 94. [↑](#footnote-ref-4)
5. L’aspiration au royaume est ancienne. Déjà, au xve siècle, le duc de Bourgogne Philippe le Bon y songeait, tandis que plus tard son fils Charles le Téméraire tenta d’obtenir une couronne des mains de l’empereur. Voir Paul Bonenfant, « Le Projet d’érection des États bourguignons en Royaume », *Le Moyen Âge*, vol. 45, 1935, p. 10-23. [↑](#footnote-ref-5)
6. Rémi Dupuis, *Tryumphante et solemnelle entree* (1515), dans Jonathan Dumont, *écrire un avènement. Charles de Habsbourg dans l’œuvre de l’indiciaire Rémi Dupuis*, Genève, Droz, 2024, p. 89-90. [↑](#footnote-ref-6)
7. Id., *Descripcion poétique* (*ca 1517*), dans Dumont, *écrire un avènement*, p. 215. [↑](#footnote-ref-7)
8. « Mythe » est à comprendre dans le sens de Roland Barthes, *Mythologies*, Paris, Seuil, 1953. [↑](#footnote-ref-8)
9. Sur ceci, voir Jonathan Dumont, « Le Royaume d’Austrasie de Jean Lemaire de Belges », dans *Jean Lemaire de Belges, rhétoriqueur de France et de Bourgogne*, éd. Ellen Delvallée et Adeline Desbois-Ientile, Paris, Classiques Garnier, 2024, p. 29-42, sous presses. [↑](#footnote-ref-9)
10. Rémi Dupuis, *Tryumphante et solemnelle entree* (1515), p. 84. [↑](#footnote-ref-10)
11. Jean Lemaire de Belges, *Les Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye*, dans Id., *Œuvres*, éd. Jean Stecher, Louvain, J. Lefever, t. 2, 1882, p. 291. [↑](#footnote-ref-11)
12. *Ibid.*, p. 364. [↑](#footnote-ref-12)
13. *Ibid.*, p. 260. [↑](#footnote-ref-13)
14. Les chroniqueurs s’appuient sur les ambitions réelles des souverains Habsbourg. Vers 1500, Maximilien Ier semble avoir souhaité d’ériger un royaume d’Austrasie rassemblant Anciens Pays-Bas et pays autrichiens (Andreas Zajic, « Dynastische Selbstvergewisserung oder österreichisches Identifikationsangebot? Überlegungen zur Interpretation des illuminierten Vidimus des Maius-Komplexes von 1512 », dans Privilegium Maius. *Autopsie, Kontext und Karriere der Fälschungen Rudolfs IV. von Österreich*, éd. Thomas Just e.a., Vienne-Cologne-Weimar, Böhlau, 2018, p. 259-320 [ici p. 288-289]). Mais ce projet restera lettre-morte et ce n’est qu’avec la création du Cercle de Bourgogne (1512, puis 1548) que les Anciens Pays-Bas acquerront une sorte de cohérence juridique. [↑](#footnote-ref-14)
15. Rémi Dupuis, *Descripcion poétique* (*ca 1517*), p. 225. [↑](#footnote-ref-15)